



## 3<sup>e</sup> Appel à projets LabEx (mars 2013) Lettre de cadrage

### 1. Thématiques retenues pour ce 3<sup>e</sup> APPP

Suite aux retours des membres du Conseil Scientifique international, le Directoire a décidé de retenir 4 thématiques sur les 6 qui étaient remontées de la consultation des chercheurs de nos équipes

1. Dynamiques du peuplement : l'exemple aquitain
2. Caractérisation et construction des espaces de mémoire
3. Evolution, transformation, coexistence des systèmes symboliques
4. Les échanges entre « anciens mondes » et « nouveaux mondes ».

En plus de ces thématiques ciblées, il est également possible de soumettre des projets « blancs » innovants, à dimension exploratoire.

### 2. Crédits alloués

Le budget consacré à ce 3<sup>e</sup> AAP s'élève à **530 600 €**. Il inclut deux bourses doctorales de trois ans et un contrat post-doctoral de deux ans (ou 2 contrats de 1 an).

Ces crédits se répartissent, par grandes masses budgétaires, de la façon suivante :

**a) Fonctionnement : 162 000 €** (dont petit équipement = coût compris entre 800 et 4000 €)

**b) Salaires : 368 600 €**

\*Vacations de courte durée (ITA ou chercheurs) : **79 710 €**

\*2 contrats post-doctoraux de 1 an ou 1 contrat post-doctoral de 2 ans (24 mois) : **92 890 €**

\*2 contrats doctoraux de 3 ans (72 mois) : **196 000 €**

Les financements seront ouverts à compter du 1/9/2013

Seuls les projets relevant des 4 thématiques ciblées pourront bénéficier de contrats doctoraux et post-doctoraux. Les projets blancs, dont la durée est limitée à 16 mois (du 1/9/2013 au 31/12/2014) ne peuvent prétendre qu'aux contrats post-doctoraux.

### 3. Conditions d'éligibilité des projets

Les projets doivent être en rapport étroit avec les 4 thématiques ciblées ou, s'il s'agit de projets blancs, avec les thématiques générales du LabEx. Il est obligatoire que les projets sur thématiques ciblées associent au moins deux équipes du LabEx, mais des projets mono-équipe sont également recevables dans le cadre de l'AAP blanc.

Toute collaboration scientifique ou technique avec un partenaire extérieur au LabEx fera l'objet d'une convention spécifique, comme le prévoit l'accord de consortium.

- Dépenses éligibles : *fonctionnement* (missions, consommables, petit matériel, prestations, gratifications de stage...), *salaires* (vacations de courte durée, contrats doctoraux et post-doctoraux)

- Dépenses non éligibles : équipement d'un montant supérieur à 4000 €.

- Les projets doivent comporter un volet pédagogique et/ou un volet valorisation. Il est conseillé de préciser au mieux la valorisation écrite envisagée (type de publication, support, délais)



- Il est demandé aux porteurs de projet de prendre conseil auprès de la gestionnaire ou de l'administratrice de leur laboratoire (C. Morel-Chevillet, C. Ney, Ghizlane Bencheikh) ou de l'ingénieur-support du Labex (S. Maleret) pour tous les aspects techniques du dossier de candidature (nature et éligibilité des dépenses, présentation du budget, etc.).

#### 4. Expertise des projets

\* Pour éviter la mise en concurrence d'un nombre trop important de projets et favoriser les collaborations inter et intra-laboratoires, il est demandé aux porteurs de projet de faire préalablement remonter au Bureau des directeurs une **Déclaration d'intention** (présentation sommaire du projet). Ces Déclarations seront examinées par le Steering Committee du LabEx, qui se prononcera sur l'éligibilité des projets et émettra, le cas échéant, des préconisations à l'intention des porteurs. Ces derniers constitueront ensuite, **en fonction des préconisations du SC**, les dossiers de candidature proprement dits.

\* Pour éviter tout conflit d'intérêt, l'expertise des projets sera intégralement externalisée, c'est-à-dire confiée à des collègues n'appartenant pas aux équipes du Labex et de préférence étrangers. Chaque projet fera l'objet de 2 expertises et d'un avis du Bureau des directeurs. La liste des experts sollicités pour ce 3<sup>e</sup> AAP sera élaborée par le Steering Committee. Le Bureau des directeurs contactera les experts pressentis et leur adressera les dossiers. L'évaluation sera anonymée et tous les experts devront prendre l'engagement de la garder confidentielle. Une synthèse des expertises sera transmise aux porteurs des projets. Le SC procédera, en fonction des résultats des expertises et après délibération, au classement des projets et à la répartition des crédits.

\* Parmi les projets retenus, ceux qui comportent une allocation doctorale ou post-doctorale pourront faire l'objet, si les porteurs le souhaitent, d'un appel à candidatures national ou international publié sur le site de l'IdEx, afin de faciliter le recrutement de ces jeunes chercheurs et d'améliorer la visibilité et l'attractivité du Labex. Ensuite, qu'il y ait eu appel à candidatures ou non, tous les candidats pressentis par les porteurs de projets seront auditionnés par le Bureau des directeurs avant validation de leur contrat par les Ecoles doctorales de UB1 et UB3. Ces recrutements seront faits en coordination étroite avec les Ecoles doctorales.

#### 5. Calendrier des opérations

4 mars : envoi de la lettre de cadrage du 3<sup>e</sup> AAP et du formulaire de Déclaration d'intention aux membres des équipes du LabEx

15 mars : remontée des Déclarations d'intention au Directoire

22 mars à 14 h : 1<sup>ère</sup> réunion du Steering Committee (examen des Déclarations d'intention)

22 avril : remontée des Dossiers de candidature complets au Directoire

26 avril à 14 h : 2<sup>e</sup> réunion du Steering Committee (désignation des experts)

24 mai : retour des expertises

10 juin à 9 h : 3<sup>e</sup> réunion du Steering Committee (classement des dossiers)

entre le 15 juin et le 6 juillet : audition et recrutement des candidats à une allocation doctorale ou post-doctorale ou à une chaire junior.

Valérie Fromentin, Pierre Guibert, Bruno Maureille

## LABEX SCIENCES ARCHÉOLOGIQUES DE BORDEAUX

Archéopôle d'Aquitaine - 8, esplanade des Antilles - 33607 PESSAC cedex

Tél : 05 57 12 15 21 - Fax : 05 57 12 15 13 - [labex-univ-bordeaux.fr](http://labex-univ-bordeaux.fr)